

Le Chemin de Croix



La Passion du Fils de Dieu est pour l'Eglise la source jaillissante de toutes grâces et de toute sainteté. Aussi n'a-t-elle rien tant à cœur que de voir fleurir la dévotion à cette salutaire Passion. Pour la faire connaître, aimer et pratiquer, elle a enrichi d'indulgences et d'avantages spirituels deux Associations dont nous avons déjà parlé plusieurs fois à nos lecteurs mais qui méritent d'être de nouveau recommandées à leur piété.

La première de ces deux Associations s'appelle le *Chemin de Croix Perpétuel* ; fondée à Bordeaux par les Franciscains, elle a pour but de réunir des fidèles et de les répartir entre tous les jours de la semaine ou du mois, afin que par eux l'exercice du Chemin de la Croix soit rendu perpétuel. Chaque membre parcourt les stations une fois par semaine, ou une fois par mois, au jour qui lui est fixé. La fin générale de l'Association est de rappeler le plus souvent la Passion du Sauveur et d'en appliquer les mérites dans une plus large mesure, aux associés et aux autres fidèles. Les fins spéciales sont : 1o de réparer les outrages que l'on fait tous les jours à Dieu et à Notre-Seigneur ; 2o de demander la conversion des pécheurs ; 3o de soulager les âmes du purgatoire, surtout les âmes de ceux qui ont fait partie de l'Association ; 4o de prier pour le triomphe de la Sainte Eglise.

De Bordeaux, cette association s'étendit dans toute la France et ensuite à l'étranger. Léon XIII l'approuva, le 21 janvier 1879 ; et, le 15 mars 1884, il en fixa le siège principal à l'église franciscaine d'Ara-Coeli à Rome.

Cependant, on peut établir des sièges secondaires, non seulement dans toutes les églises ou chapelles publiques sou-mises à la juridiction du Ministre Général des Frères Mineurs, mais encore dans les églises et oratoires publics des localités où ne se trouvent ni couvent, ni résidence ou maison de l'Ordre ; pourvu que le curé le demande aux supé-